

COUNCIL  
OF EUROPE



CONSEIL  
DE L'EUROPE

Committee of Ministers  
Comité des Ministres

CMD008328



Strasbourg, le 9 août 1994

Restricted  
CM(94)108 Addendum

Pour examen lors de la 516e réunion  
des Délégués des Ministres  
(septembre 1994, point 1.5.a, niveau A)

**COMMISSION EUROPEENNE  
CONTRE LE RACISME ET L'INTOLERANCE**

**ADDENDUM**

**Questionnaire sur la lutte contre le racisme,  
la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance  
dans les Etats membres du Conseil de l'Europe**

**Introduction**

Lors de sa deuxième réunion (Strasbourg, 7-9 juin 1994), la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance a examiné un projet de questionnaire élaboré par son Groupe de travail sur "les politiques et autres mesures" en vue d'obtenir des informations détaillées sur la situation dans les Etats membres en ce qui concerne les questions dont s'occupe la Commission.

La Commission a confié à son Bureau le soin de procéder à l'élaboration d'un questionnaire définitif à transmettre aux gouvernements des Etats membres ainsi qu'à un certain nombre d'instances non gouvernementales (ONG, mécanismes nationaux de suivi et de contrôle, instituts de recherche).

Le présent addendum reproduit la version définitive du questionnaire, telle qu'élaborée par le Bureau de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance. Il se substitue donc à la version figurant à l'Annexe IV du CM(94)108.

# **QUESTIONNAIRE SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, LA XÉNOPHOBIE, L'ANTISEMITISME ET L'INTOLÉRANCE DANS LES ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

---

## **INTRODUCTION**

---

### **I. ORIGINE**

1. Ce questionnaire a été élaboré par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, qui est une instance du Conseil de l'Europe dont la création a été décidée au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe (Vienne, 8-9 octobre 1993).
2. La Commission a été établie dans le cadre du Plan d'action sur la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance adopté lors du Sommet de Vienne. Sa tâche est d'oeuvrer au renforcement des garanties contre toutes les formes de discrimination.
3. La Commission a été mandatée par le Sommet de Vienne pour examiner et évaluer l'efficacité de l'ensemble des mesures (juridiques, politiques et autres) prises par les Etats membres visant à combattre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.
4. La Commission a également été chargée de stimuler l'action en la matière aux niveaux local, national et européen. Elle doit formuler des recommandations de politique générale à l'égard des Etats membres et étudier les instruments juridiques internationaux applicables en la matière, en vue de leur renforcement si nécessaire.
5. La Commission souhaite baser ses travaux, en particulier la formulation de ses futures recommandations, sur des données très complètes en ce qui concerne la situation dans les Etats membres par rapport aux problèmes dont elle s'occupe. Elle a élaboré le présent questionnaire dans cette perspective.

### **II. DESTINATAIRES**

Ce questionnaire est adressé:

- A) aux **gouvernements** des Etats membres du Conseil de l'Europe: vous êtes priés de répondre à l'ensemble des rubriques contenues dans ce questionnaire;
- B) à un nombre limité d'instances non-gouvernementales: ONG actives dans le domaine de la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance; mécanismes nationaux de suivi et de contrôle; instituts de recherche: vous êtes invités à répondre aux questions auxquelles vous le souhaitez, en indiquant à quelles questions se rapportent vos réponses. Veuillez noter cependant que la Commission souhaite avoir spécifiquement les réponses des ONG aux questions relatives aux manifestations de discrimination (en particulier la discrimination institutionnelle) et à celles concernant l'évaluation des politiques.

### **III. MODALITES PRATIQUES CONCERNANT LA COMMUNICATION DE VOS REPONSES AU QUESTIONNAIRE**

6. Vous êtes prié de communiquer vos réponses aux questions ainsi que la documentation associée:

EN ANGLAIS OU EN FRANCAIS.

7. Elles devront être adressées au Secrétariat de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, à l'adresse suivante:

CONSEIL DE L'EUROPE  
DIRECTION DES DROITS DE L'HOMME  
F - 67075 STRASBOURG CEDEX  
Fax: (33) 88 41 27 93

8. Vos réponses à ce questionnaire devront être communiquées pour le

**30 SEPTEMBRE 1994**  
(au plus tard)

9. Le Secrétariat de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance est à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire au sujet de ce questionnaire (personnes à contacter:

Mme Isil GACHET tel: (33) 88 41 23 48 - fax: (33) 88 41 27 93

Melle Louise BLACKWELL tel: (33) 41 20 00 poste 4236 - fax: (33) 88 41 27 93).

10. Vous êtes prié par ailleurs de remplir le formulaire figurant en annexe au questionnaire et de le joindre à la communication de vos réponses.

\* \* \*

**La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance vous remercie à l'avance des informations que vous lui fournirez en répondant à ce questionnaire.**

## QUESTIONNAIRE

---

- NB      \*      IL EST RECOMMANDE DE LIRE LA TOTALITE DU QUESTIONNAIRE AVANT DE COMMENCER A REpondre AUX QUESTIONS
- \*      VEUILLEZ REpondre AUX QUESTIONS AUSSI COMPLETEMENT QUE POSSIBLE ET FOURNIR, SI VOUS LE SOUHAITEZ, UNE BREVE DOCUMENTATION A L'APPUI DE VOS REponses
- A.      ETAT DES CONNAISSANCES CONCERNANT LES GROUPES MINORITAIRES DANS VOTRE PAYS**
1.      Quels sont les principaux groupes de minorités et d'étrangers dans votre pays? (prière d'indiquer tous les groupes qui pourraient être la cible du racisme et de l'intolérance, par exemple immigrés/migrants économiques; réfugiés/demandeurs d'asile; minorités autochtones/nationales; minorités culturelles/religieuses/ethniques, etc.).
  2.
    - a.      Quelles sont les principales sources statistiques concernant ces groupes?
    - b.      Quelle est la base retenue pour définir les catégories qui sont utilisées lors de la collecte de ces statistiques?
    - c.      Veuillez fournir des statistiques actuelles sur la taille, les caractéristiques générales (par exemple âge, composition familiale) et la situation sociale et économique de ces groupes (par exemple taux de chômage, niveau d'instruction).
    - d.      Veuillez indiquer, si possible, toute modification survenue au cours des dernières dix années (mais en particulier récemment) dans l'image donnée par les statistiques fournies sous le point c.
  3.
    - a.      Qui est chargé de rassembler les données statistiques concernant ces groupes?
    - b.      Veuillez indiquer la fréquence avec laquelle ces statistiques sont:
      - i.      rassemblées
      - ii.     publiées.
  4.      Veuillez décrire tout problème ayant été identifié en ce qui concerne:
    - a.      le rassemblement de ces statistiques
    - b.      leur fiabilité
    - c.      la manière dont elles sont analysées et interprétées.
  5.      Veuillez indiquer toute modification intervenue ces derniers dix ans en ce qui concerne le rassemblement de ces données statistiques ou toute modification en cours d'examen, ainsi que les raisons correspondantes.

**B. ETAT DES CONNAISSANCES CONCERNANT LA MANIFESTATION DES PROBLEMES**

6. Veuillez décrire les principales manifestations (en incluant tout autant les formes cachées que déclarées) de:
- a. violence et harcèlement racial/ethnique, antisémite ou xénophobe
    - i. organisés
    - ii. non organisés
  - b. à part la violence et le harcèlement, les autres principales manifestations de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme et d'intolérance (par exemple: soutien à des groupes extrémistes, propagande et autres formes d'expression publique du racisme, etc.);
  - c. principales formes de discrimination raciale/ethnique directe et indirecte (prière de fournir toute information pertinente sur le droit de l'immigration, de la nationalité, pénal et social, particulièrement en ce qui concerne l'emploi, le logement, et la santé);
  - d. principales formes de racisme institutionnel (c.à.d.: des lois et pratiques qui ne visent pas à opérer une discrimination mais qui peuvent néanmoins avoir un impact discriminatoire en touchant de façon disproportionnée des groupes minoritaires).
7. De quelles statistiques dispose-t-on en ce qui concerne les points a, b, c, d, ci-dessus? Veuillez indiquer si celles-ci montrent des changements au cours de ces derniers dix ans (mais plus particulièrement récemment).
8. Si des statistiques sont rassemblées, veuillez indiquer (séparément pour a, b, c, d ci-dessus):
- i. qui est chargé de rassembler ces statistiques?
  - ii. avec quelle fréquence sont-elles rassemblées?
  - iii. sont-elle publiées (et si oui, à quel rythme)?
  - iv. quelle est l'utilisation qui est faite de ces statistiques (en particulier dans la formulation des politiques)?
9. a. En complément aux sources auxquelles il a été fait référence, quelles sont les recherches importantes qui, à votre connaissance, ont été entreprises dans votre pays sur les relations entre différents groupes, les rapports minorité/majorité, les relations interethniques et les problèmes d'intolérance? Veuillez mentionner leurs références.
- b. Ces recherches ont-elles été financées par le gouvernement?

## C. LEGISLATIONS

### Conventions internationales

10.
  - a. Parmi les principaux instruments juridiques internationaux pertinents mentionnés en annexe à ce questionnaire, quels sont ceux qui n'ont pas été ratifiés par votre gouvernement?
  - b. Quels sont les obstacles à leur ratification? Ces obstacles sont-ils de nature constitutionnelle, législative, administrative ou politique?
  - c. Veuillez indiquer si certains des instruments auxquels il est fait référence au a. sont susceptibles de ratification dans un avenir proche.
11.
  - a. Quelles sont les raisons des réserves ou observations émises par votre gouvernement à l'égard des instruments juridiques internationaux qu'il a ratifiés?
  - b. Est-ce que certaines de ces réserves ont été mises en cause (que ce soit au niveau national ou international)? Prière de donner des détails.
  - c. Est-il envisagé que ces réserves soient maintenues?
    - i. si oui, veuillez en indiquer les raisons
    - ii. si non, veuillez en indiquer les raisons.
12.
  - a. Quelles sont - le cas échéant- les mesures prises par votre gouvernement suite à la ratification de ces instruments ou dans la perspective de leur ratification?
  - b. Quelles sont les possibilités de recours individuels fondées sur ces instruments?
  - c. Quelles sont, le cas échéant, les difficultés rencontrées par votre gouvernement dans la mise en oeuvre de ces instruments?
  - d. Des dispositions ont-elles été prises pour contrôler la mise en oeuvre de ces instruments?

### Législation nationale

13. S'agissant de la législation nationale qui vise les problèmes décrits à la question 6:
  - a. quelles sont les principales critiques portées à l'encontre de cette législation (par exemple émanant des milieux académiques, parlementaires, des ONG)?
  - b. des modifications sont-elles en cours d'examen (veuillez fournir des détails)?
14.
  - a. Veuillez décrire toute limitation (en explicitant les raisons juridiques et autres de ces restrictions) aux droits des minorités nationales/immigrés/étrangers:
    - i. de voter aux élections (locales et nationales)
    - ii. d'être représentés politiquement
    - iii. d'occuper des fonctions dans le service public
    - iv. de s'organiser au plan politique et culturel.
  - b. Des changements sont-ils envisagés à brève échéance en ce qui concerne les droits mentionnés ci-dessus - ou en ce qui concerne le droit de la nationalité ou le droit de l'immigration auxquelles ils sont liés?

**D. POLITIQUES****Politiques concernant la prévention de la discrimination et la promotion de l'égalité des chances**

15. Quelle est la philosophie sous-jacente aux politiques menées en matière de prévention de la discrimination directe et indirecte et en faveur de la promotion de l'égalité des chances pour la participation dans une société multi-ethnique, par exemple en ce qui concerne:
- l'équilibre et le lien entre les approches juridiques et non-juridiques;
  - le choix entre l'utilisation de politiques générales ou l'utilisation de politiques spécifiques en matière de lutte contre la discrimination;
  - l'équilibre entre intégration et droit à la différence?
16. Veuillez donner des exemples illustrant comment cette philosophie se traduit en termes de mesures politiques, spécialement dans le domaine de **l'éducation, de la formation, de l'emploi, du logement, de la santé et de la justice**.
17. Veuillez décrire les dispositions administratives prises pour appliquer ces mesures, à la fois globalement et en ce qui concerne spécifiquement les domaines cités ci-dessus. Veuillez fournir des détails (le cas échéant) sur les responsabilités respectives des:
- a. organes spéciaux (qu'ils soient établis par le gouvernement ou non)
  - b. gouvernement/autorités/administration nationaux
  - c. gouvernement/autorités/administration locaux
  - d. autres (y inclus le secteur volontaire/associatif; les Eglises, les organisations de groupes minoritaires, etc.).

**Politiques concernant la violence et le harcèlement racial/ethnique, antisémite ou xénophobe**

18. Veuillez décrire le contenu et les idées maîtresses de vos politiques dans les domaines mentionnés ci-dessous, en montrant (le cas échéant) les liens entre celles-ci et la philosophie sous-jacente décrite dans votre réponse à la question 15:
- a. manifestations du problème sous une forme extrême (c.à.d.: agressions sur et par des groupes, conflits inter-ethniques etc);
  - b. promotion d'attitudes hostiles (à travers la propagande et d'autres activités, qu'elles soient organisées ou individuelles)
  - c. autres formes de harcèlement continu des minorités (vandalisme, graffitis, insultes).
19. Veuillez décrire les dispositions administratives prises pour appliquer ces politiques. Veuillez fournir des détails sur les responsabilités respectives des:
- i. organes spéciaux (qu'ils soient établis par le gouvernement ou non);
  - ii. gouvernement/autorités/administration nationaux
  - iii. gouvernement/autorités/administration locaux
  - iv. autres (y inclus le secteur volontaire/associatif; les Eglises, les organisations de groupes minoritaires, etc.).

**Liens entre les politiques de lutte contre le racisme et l'intolérance et les politiques de l'immigration**

20. Les **principes** décrits dans votre réponse à la question 15 (philosophie sous-jacente aux politiques menées en matière de prévention de la discrimination et en faveur de la promotion de l'égalité des chances pour la participation dans une société multi-ethnique) ont-ils influencé le développement et la mise en oeuvre de vos politiques en matière d'immigration?
- Veillez décrire comment.
21. a. Quels sont les organismes chargés dans votre pays de contrôler l'immigration?
- b. Quelles mesures ont-elles été prises (y inclus lignes directrices, procédures disciplinaires, formation) en vue de s'assurer que le personnel de ces organismes s'acquitte de ses tâches d'une manière non discriminatoire?
22. Quelles sont les principales critiques qui ont été formulées à l'encontre de l'impact de vos politiques d'immigration et de leur mise en oeuvre sur les questions de racisme et de d'intolérance (par exemple par des milieux académiques, des parlementaires, des ONG)?
23. Des modifications de vos politiques d'immigration et de leur mise en oeuvre sont elles actuellement en cours d'examen?

**Politiques visant l'état d'esprit du grand public, des professionnels particulièrement concernés et des chefs de file de l'opinion (les moyens de communication de masse)**

24. Quelle politique en matière de formation spéciale appliquez-vous (codes de conduite, directives, etc.) pour inciter les enseignants, les travailleurs sociaux, les journalistes, les membres de la police, les employeurs et les autres groupes clés à la tolérance face à la diversité culturelle et ethnique? Les groupes professionnels appelés à s'occuper des minorités ethniques et/ou culturelles (à l'échelon national ou local) reçoivent-ils une formation systématique?
25. Accomplit-on des efforts systématiques pour encourager largement la compréhension et la tolérance envers les réfugiés et les demandeurs d'asile et à l'égard de la diversité culturelle et ethnique en général parmi le grande public? Veuillez, selon le cas, en donner quelques exemples.
26. L'incitation à la haine raciale ou à l'intolérance à l'égard des minorités ethniques/culturelles dans les médias est-elle interdite par la loi; systématiquement dépestée ou systématiquement combattue?

**E. EVALUATION DES POLITIQUES ET MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS**

27. L'effet des politiques (questions 16 et 18) a-t-il donné lieu à une quelconque évaluation? Dans l'affirmative, quels en ont été les résultats? Quelles remarques ont été exprimées sur leur efficacité?

28. De telles évaluations ont-elles:

- a. été entreprises pour répondre directement à des recommandations du Conseil de l'Europe ou d'autres instances internationales;
- b. pris en compte de manière spécifique les recommandations émanant du Conseil de l'Europe ou d'autres instances internationales?

(Veuillez fournir des détails en cas de réponse positive à a. ou b.)

29. Quelles ont été les modifications-clés apportées aux politiques et/ou pratiques suite à cet examen? (Veuillez indiquer plus particulièrement toute modification incorporant les recommandations du Conseil de l'Europe).

30. Des modifications-clés sont-elles actuellement en cours d'examen?

\*  
\*       \*

31. **ENFIN:** en complément à ce qui précède, nous vous serions reconnaissant pour tout exemple que vous pourriez nous fournir concernant des expériences de mise en oeuvre des politiques et initiatives spécifiques pour éliminer la discrimination, assurer l'égalité de traitement des minorités et traiter la violence et le harcèlement raciaux.

**ANNEXE**

**PRINCIPAUX INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX PERTINENTS**  
**(cf. Question 10)**

- Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- Convention de l'Organisation internationale du travail sur la discrimination en matière d'emploi et de profession
- Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans l'enseignement
- Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (Convention Européenne des Droits de l'Homme)
- Charte Sociale européenne
- Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant
- Charte européenne des langues régionales ou minoritaires
- Convention relative au statut des réfugiés de 1951

**FORMULAIRE A JOINDRE A LA REPONSE AU QUESTIONNAIRE**

Les réponses sont fournies par:

Nom: .....

Pays: .....

Organisme: .....

Description de vos responsabilités au regard des questions qui sont abordées dans ce questionnaire: .....

.....  
.....

Nom des personnes/instances qui ont été consultées pour rassembler les réponses à ce questionnaire, et description de leurs responsabilités au regard des questions qui sont abordées dans ce questionnaire (**veuillez, si nécessaire, utiliser des feuilles séparées et les joindre au formulaire**): .....

.....  
.....

Serait-il possible de vous contacter, le cas échéant, pour avoir des informations complémentaires sur l'un ou l'autre aspect de vos réponses:

☐

non

☐

oui

Tel: .....

Fax: .....

Adresse: .....

.....